

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 août 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-trois AOÛT à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur LAFFONT René, Maire.**

Présents- **Mmes FOURIÉ Michèle, VERGÉ Catherine et VERGÉ-TOURROU Marie-Christine, MM. ADROIT Jean-Pierre, FERRIÉ Lionel, LAFFONT René, NONNAT Alain, PÉLOFY Jean-Paul, et QUINTERNET Didier.**

Absents- **MM. CHASSELOUP DE LAUBAT Romain et MOUCHARD Xavier.**

Procurations – **M. CHASSELOUP DE LAUBAT Romain** pour **M. LAFFONT René.**

Mme **VERGÉ-TOURROU Marie-Christine** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **Location studio 1 rue de la Promenade à Monsieur Samuel BASTIÉ à compter du 01.09.2017**
- **Location appartement n°3 de la Résidence Les Merisiers situé 12 impasse de la Condamine à Madame Stéphanie RODRIGUEZ à compter du 01.09.2017**
- **Mise à disposition local situé 72 avenue d'AX les Thermes à la SELARL de VETERINAIRES de Pamiers à compter du 25.08.2017**
- **Décisions modificatives Budgets Commune et SEA 2017.**

1. Location studio 1 rue de la Promenade à Monsieur Samuel BASTIÉ à compter du 01.09.2017

Monsieur le Président informe les membres présents que Madame Caroline FAURÉ et Monsieur Cédric CLAUZURE, co-gérants de la SELARL VETERINAIRE de la Haute Vallée, locataires du studio situé 1 rue de la Promenade ont signifié dans les délais leur départ pour le 31 août 2017.

Il précise que Monsieur Samuel BASTIÉ serait intéressé par la location dudit studio et ce à dater du 1er septembre 2017.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande, donne lecture du contrat de location et le soumet à l'approbation du Conseil, précisant qu'il est conforme, pour le reste des conditions de la location, aux dispositions du régime de droit commun des baux d'habitation (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi du 21 juillet 1994, du 29 juillet 1998, du 13 décembre 2000).

Le Conseil, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE en toutes ses dispositions, le bail d'habitation qui leur a été soumis et qui demeurera annexé à la présente délibération.

FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2017 à 180,00 €, le montant du loyer mensuel, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 2^{ème} trimestre.

PRÉCISE qu'un dépôt de garantie correspondant à **UN** mois de loyer sera réglé par Monsieur Samuel BASTIÉ.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	X	CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

LAFFONT René	POUR	X	MOUCHARD Xavier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	X	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
QUINTERNET Didier	POUR	X	VERGÉ Catherine	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

2. Location appartement n°3 de la Résidence Les Merisiers situé 12 impasse de la Condamine à Madame Stéphanie RODRIGUEZ à compter du 01.09.2017

Monsieur le Président informe les membres présents que Monsieur Romain ASSAIANTE, locataire de l'appartement n°3 de la résidence Les Merisiers situé 12 impasse de la Condamine a signifié dans les délais son départ pour le 31 août 2017. Il précise que Madame Stéphanie RODRIGUEZ serait intéressée par la location dudit appartement et ce à dater du 1^{er} septembre 2017.

Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cette demande, donne lecture du contrat de location et le soumet à l'approbation du Conseil, précisant qu'il est conforme, pour le reste des conditions de la location, aux dispositions du régime de droit commun des baux d'habitation (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et Loi 94-624 du 21 juillet 1994).

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE, en toutes ses dispositions, le bail d'habitation qui leur a été soumis et qui demeurera annexé à la présente délibération.

FIXE, à compter du 1er septembre 2017 à 280,00 €, le montant du loyer mensuel, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 2^{eme} trimestre.

PRÉCISE qu'un dépôt de garantie correspondant à **UN** mois de loyer sera réglé par Madame Stéphanie RODRIGUEZ.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	X	CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	X	MOUCHARD Xavier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	X	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
QUINTERNET Didier	POUR	X	VERGÉ Catherine	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

3. Mise à disposition local situé 72 avenue d'AX les Thermes à la SELARL de VETERINAIRES de Pamiers à compter du 25.08.2017

Monsieur le Président donne lecture au Conseil du courrier du 2 août 2017 du Docteur Laurent BOURDENX, représentant la SELARL DE VETERINAIRES 10 rue Bernard Saisset 09100 PAMIERES sollicitant la mise à disposition du local situé 72 avenue d'AX les Thermes en vue de l'ouverture d'un cabinet vétérinaire à la date du 25 août 2017.

Il propose de répondre favorablement à la demande du Docteur Laurent BOURDENX, représentant la SELARL DE VETERINAIRES 10 rue Bernard Saisset 09100 PAMIERES.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

CONSIDÉRANT l'arrêt de l'activité de la clinique vétérinaire située 48 avenue d'AX les Thermes,
CONSIDÉRANT l'intérêt de maintenir cette activité sur la commune,

DÉCIDE de mettre à la disposition de la SELARL DE VETERINAIRES 10 rue Bernard Saisset 09100 PAMIERS les locaux situés 72 avenue d'AX les Thermes (anciens bureaux de l'Office de Tourisme).

PRÉCISE que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et pour une durée de 3 mois à **compter du 25 août 2017**.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir entre la SELARL DE VETERINAIRES 10 rue Bernard Saisset 09100 PAMIERS et le commune.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	X	CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	X	MOUCHARD Xavier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	X	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
QUINTERNET Didier	POUR	X	VERGÉ Catherine	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

4. Décisions modificatives Budgets Commune et SEA 2017.

COMMUNE :

• Virements de crédits

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de prévoir, sur l'exercice 2017 les virements de crédits désignés dans le tableau ci-dessous afin de procéder :

- au paiement de l'acquisition d'une débroussailleuse,
- au paiement de la participation aux emprunts 2017 du SIE (SYADEN),
- au paiement de la compensation du transfert de la fiscalité à la CCPA
- au versement d'une subvention au profit du service de l'eau et de l'assainissement pour le paiement de factures concernant le remplacement de la pompe du surpresseur de TRASSOULAS et la fourniture de matériel pour l'entretien des réseaux.

Il invite le Conseil à approuver les virements de crédits suivants :

Désignation			Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D	022	Dépenses imprévues	42 176,00 €	
D	2157-359	Acquisition débroussailleuse		1 500,00 €
D	231-356	Salle des Associations	1 500,00 €	
D	637	Autres impôts et taxes		35 576,00 €
D	6554	Contribution org regroupement		3 600,00 €
D	6573	Subv fonct aux org publics		6 000,00 €
D	6574	Subv au Comité des Fêtes	3 000,00 €	

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE, les **virements de crédits** indiqués ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	X	CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

LAFFONT René	POUR	X	MOUCHARD Xavier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	X	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
QUINTERNET Didier	POUR	X	VERGÉ Catherine	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

SERVICE EAU et ASSAINISSEMENT :

• **Virements de crédits**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin de procéder au paiement des travaux effectués sur le captage de la COUME du MOULIN, il convient de prévoir, sur l'exercice 2017, les virements de crédits correspondants.

Il invite le Conseil à approuver les virements de crédits mentionnés dans le tableau suivant :

Désignation			Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D	020-0	Dépenses imprévues (invest.)	4 000,00 €	
D	2315-24-0	Travaux captage COUME du MOULIN		4 000,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	X	CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
FERRIÉ Lionel	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	X	MOUCHARD Xavier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	X	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
QUINTERNET Didier	POUR	X	VERGÉ Catherine	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				

• **Crédits supplémentaires**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin de procéder au paiement de factures concernant le remplacement de la pompe du surpresseur de TRASSOULAS et la fourniture de matériel pour l'entretien des réseaux ainsi qu'à l'annulation de titres sur les exercices antérieurs concernant des factures d'eau il convient de voter les **crédits supplémentaires** suivants:

Désignation				Crédits supplémentaires à voter
R	F	74-0	Subvention d'exploitation	6 000,00 €
D	F	61523-0	Entretien de réseaux	5 600,00 €
D	F	673-0	Titres annulés (sur ex. ant.)	400,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VOTE en dépenses **les suppléments de crédits** compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADROIT Jean-Pierre	POUR	X	CHASSELOUP de LAUBAT Romain	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

FERRIÉ Lionel	POUR	X	FOURIÉ Michèle	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
LAFFONT René	POUR	X	MOUCHARD Xavier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
NONNAT Alain	POUR	X	PÉLOFY Jean-Paul	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
QUINTERNET Didier	POUR	X	VERGÉ Catherine	POUR	X
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	X			
	CONTRE				
	ABSTENTION				